

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024-064

PORTANT AUTORISATION DE LA TENUE D'UN BAL PUBLIC Objet : bal du 26 octobre 2024 – rue des Amourets / CONSCRITS

Le Maire de la Commune de NÉBOUZAT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et suivants ;

Vu l'ordonnance N° 45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles ;

Vu la demande présentée par Monsieur AUBERT Clément, Président et représentant l'association des Conscrits de Nébouzat, pour l'organisation d'un bal qui aura lieu le 26 octobre 2024 ;

Considérant le caractère public de ladite manifestation ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de maintenir le bon ordre lors des manifestations publiques et de prescrire toutes mesures nécessaires ;

Considérant la capacité maximale d'accueil de 340 personnes à l'intérieur de la Salle des Associations de Nébouzat sise 23 rue des Amourets – 63210 NEBOUZAT ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'association des Conscrits de Nébouzat est autorisée à organiser un bal à la salle des associations de Nébouzat :

23 RUE DES AMOURETS

DU SAMEDI 26 OCTOBRE A 23H00 AU DIMANCHE 27 OCTOBRE 2024 A 03H00

par dérogation du Maire.

ARTICLE 2 : L'organisateur devra respecter la capacité maximale d'accueil de la salle des Associations, et prendre toutes mesures afin d'éviter que ne soient troublés le bon ordre et la tranquillité publique, notamment en engageant un service de sécurité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté ne constitue pas une autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire et ne dispense pas l'organisateur de se conformer aux obligations qui lui incombent en matière de sécurité contre l'incendie.

L'organisateur devra en outre effectuer les démarches et règlements prescrits en ce qui concerne la sécurité sociale, les retraites complémentaires des artistes et les droits d'auteurs.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rochefort-Montagne sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à NÉBOUZAT, le 25 septembre 2024.

Le Maire, Alain MERCIER,